



## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

**à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'132'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle**

---

(Du 4 février 2026)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Contexte et stratégie

Le mandat d'exploitation attribué au service des eaux de Viteos SA a pour mission de garantir l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la population desservie. De nombreux investissements sont ainsi nécessaires afin d'assurer le maintien de la valeur de ces infrastructures de distribution ou des ouvrages nécessaires à l'approvisionnement, le détournement de conduites ou encore le développement de nouveaux réseaux.

Les investissements présentés dans le présent rapport concernent uniquement **le réseau de distribution d'eau potable** comprenant principalement les conduites maîtresses et les branchements.

Ils se basent sur les conclusions du plan général d'alimentation en eau (PGA) élaboré conjointement par le bureau Mauler SA et le bureau technique de l'eau de Viteos SA, approuvé par votre autorité en mars 2025.

Tous les autres ouvrages nécessaires à la production (stations de traitement et de pompage) et à la distribution d'eau (réservoirs), faisant partie de l'alimentation générale, sont abordés uniquement du point de vue du maintien de la valeur dans ce rapport. Les demandes d'investissements liées font l'objet d'autres crédits d'engagements spécifiques.

Après une première analyse des besoins de renouvellement des réseaux d'eau, un travail de coordination avec les projets de la ville (assainissements selon PGEE ou réaménagement de chaussées) et les autres services de Viteos a été mené afin de

planifier les chantiers 2026 et ceux des années suivantes. Une coordination est également réalisée avec l'OFROU dans le secteur du Col-des-Roches.

Pour les ouvrages de production et les réservoirs, les investissements sont planifiés selon les besoins de maintenance identifiés par le PGA, afin d'assurer et de garantir leur bon fonctionnement.

## **2. Principes du maintien de la valeur**

Comme tout élément physique, un réseau d'eau vieillit, autrement dit il perd sa capacité à assurer le service pour lequel il a été conçu avec le temps (distribuer un volume d'eau donné sans perte).

La vitesse à laquelle un réseau vieillit peut être de différentes natures :

- **Dégradation naturelle**, sa durée de vie initiale diminue graduellement dans le temps, son état se dégrade progressivement jusqu'à sa limite d'âge au-delà de laquelle il présente des risques non tolérables vis-à-vis du service demandé ;
- **Dégradation accélérée**, si :
  - Son environnement change (ex. une demande en eau supérieure à sa capacité).
  - Son environnement exerce une action néfaste (ex. un sous-sol générant de la corrosion, des fissures et des fuites).
  - Si la nature des conduites n'est pas adaptée au service demandé (ex. un matériau de conduite trop fragile).

Maintenir la valeur d'un réseau consiste donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre de conserver un service optimal de distribution d'eau à la population.

Pour le réseau de distribution et les branchements, ces mesures sont de deux natures : réparer dans le cadre des activités d'exploitation si l'état le permet encore (ex. réparation de fuites), ou remplacer si l'état de vieillissement le justifie (cadre de programmes d'investissement).

Un programme d'investissement s'établit en évaluant et en planifiant les besoins de remplacement sur le long terme.

Pour chaque année n d'un programme, les besoins de remplacement de conduites et de branchements sont d'abord évalués sur la base du recensement de leur âge (vieillissement naturel) en considérant une durée de vie maximale de 80 ans. Toute conduite identifiée comme ayant atteint sa durée de vie à l'année n est inscrite au plan et la somme des besoins constitue alors le montant annuel à investir pour assurer un maintien minimal de la valeur du réseau.

Dans un second temps, chaque montant annuel peut être corrigé avec des besoins de remplacement motivés par un ou plusieurs des critères suivants :

- La durée de vie d'une conduite n'est pas atteinte à l'année n, mais son état est suffisamment mauvais (corrosion, fissures, etc.) pour ne plus permettre d'assurer un niveau de service acceptable, ce qui justifie son remplacement (vieillissement accéléré, cas par exemple d'une conduite présentant beaucoup de fuites et dont les réparations seraient inefficaces dans le temps et/ou trop coûteuses).
- La durée de vie n'est pas atteinte, mais la conduite présente une non-conformité par rapport aux bonnes pratiques ou aux directives, pouvant représenter une menace pour assurer le service de distribution (par exemple des branchements mal réalisés par le passé).
- La durée de vie n'est pas atteinte, la conduite est encore jugée bonne (la conduite pourrait encore assurer sa fonction de distribution), mais une évolution attendue de la demande en eau fait qu'elle ne permettrait plus d'assurer cette demande en eau.

Enfin, une analyse globale du plan d'investissement à long terme (PLT) est réalisée selon l'approche suivante :

- Éviter les écarts d'investissement annuel trop forts. Un lissage du plan peut être effectué afin de proposer un montant annuel à investir moyenné sur tout ou partie de la période du plan.
- Si les besoins d'investissement sont moyennés, il y a alors :
  - Un contrôle de sur-qualité (éviter des dépenses qui amèneraient à remplacer trop tôt des conduites n'ayant pas atteint leur durée de vie).
  - Un contrôle de sous-qualité (éviter de remplacer des conduites ou des branchements trop au-delà de leur âge limite).

Idéalement, un programme d'investissement optimal sera celui qui planifie les dépenses de remplacement au bon moment (c'est-à-dire l'année suivant la fin de vie, soit 81 ans).

Néanmoins, comme évoqué ci-avant, dans le cadre d'un budget « contraint » (ou assimilé), l'optimum idéal n'est pas atteignable. Un équilibre doit être recherché en favorisant certains critères aux dépens d'autres.

Pour le réseau de distribution de la Ville, un inventaire technico-économique de la classe d'actifs des réseaux d'eau potable a été réalisé, avec comme objectif de constituer une vision actualisée de l'étendue du patrimoine du réseau d'eau.

Les paramètres et indicateurs présentés dans ce document constituent :

- Des éléments pour comprendre l'âge global du réseau, et pour identifier le linéaire de conduites et branchements qu'il sera nécessaire de remplacer à futur (durée de vie atteinte ou dépassée).

- Des données d'entrée essentielles pour l'élaboration d'une planification à long terme (10 ans) structurée et optimale des besoins en investissements futurs de ce patrimoine.

Suite à ces analyses, nous pouvons ainsi définir les investissements optimaux en fonction des durées de vie atteintes des réseaux, afin d'assurer le maintien de la valeur pour les prochaines décennies.

Sachant que la durée de vie théorique des conduites est planifiée à 80 ans, il faut donc évaluer le taux de renouvellement annuel afin de maintenir la valeur du patrimoine.

### **3. Investissements réseaux**

En 2025, une nouvelle analyse technico-économique des réseaux a été entreprise avec les longueurs mises à jour. Les bases et hypothèses à prendre en compte pour déterminer les investissements nécessaires sont les suivantes :

- Référence de l'inventaire technique au 31 décembre 2024.
- Aucune augmentation notable du prix des prestations de génie civil ou d'appareillage sanitaire n'est à relever entre 2023 et 2024.
- Durée de vie des conduites : 80 ans, quelle que soit la nature de la conduite.
- Planification des investissements sur 10 ans.

#### **3.1. Descriptif du réseau**

Évolution des longueurs de conduite par type entre 2023 et 2024 :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Conduites de distribution	49'157	49'148
Conduites de branchement	35'031	34'895
<b>Total</b>	<b>84'188</b>	<b>84'043</b>

Longueurs totales en mètres par type de conduites

L'ensemble du réseau d'eau potable représente près de 84 km de conduites y compris les branchements, c'est-à-dire les conduites de raccordement depuis les conduites de distribution jusqu'aux bâtiments.

En 2024, nous avons réalisé les chantiers suivants :

- Le Locle, rue de la Gare, PE 160, longueur 322 m
- Le Locle, Communal (suite), FD 250, longueur 320 m
- Les Brenets, Grand'Rue, FD 150, longueur 320 m
- Le Locle, Giratoire des Fritillaires, PE 200, longueur 60 m
- Le Locle, détournement de la Grecque (eau brute), PE 160, longueur 190 m
- Le Locle, rue du Raisin, PE 160, Longueur 60 m

### **3.2. Besoins financiers théoriques**

Pour le calcul des investissements théoriques 2026, nous proposons la même stratégie que les années précédentes, soit, de lisser le pic qui était attendu pour 2031, et les autres investissements sur une période de 10 ans.

<b>Le Locle - Besoins financiers de renouvellement en [MCHF]</b>				
	<b>Conduite de distribution [MCHF]</b>	<b>Conduite de branchements [MCHF]</b>	<b>Total [ml]</b>	<b>Total [MCHF/an]</b>
2024	0.78	0.21	261	<b>0.99</b>
2025	-	-	-	-
2026	-	-	-	-
2027	-	-	-	-
2028	-	-	-	-
2029	-	-	-	-
2030	-	-	-	-
2031	2.07	0.07	93	<b>2.14</b>
2032	0.28	0.09	115	<b>0.37</b>
2033	-	0.01	14	<b>0.01</b>
2034	0.16	0.17	209	<b>0.33</b>
<b>Total des investissements sur 10 ans en MCHF</b>	<b>3.29</b>	<b>0.55</b>	<b>692</b>	<b>3.84</b>

Le tableau ci-dessus prend en compte les investissements depuis 2024, et le montant a été réadapté suite aux investissements réalisés en 2023.

### **3.3. Conduites de distribution (principales)**

Il y aurait plus de 3'200 mètres de conduites maîtresses à remplacer en 2031, ce qui représenterait un investissement de plus de 2 millions.

Basée sur l'âge des conduites à fin 2024, l'évaluation brute des besoins montre que tous les investissements entrepris les dernières années suite à la mise en application du dernier Plan Général d'Alimentation en eau potable (PGA) établi en 1990, avec mise à jour partielle en 2004, sont bénéfiques à ce jour.

En terme financier cela représente Fr. 3'290'000.- à répartir sur 10 ans, soit un **investissement de Fr. 329'000.- par an**.

À cet investissement annuel nécessaire au maintien de la valeur sont rajoutés d'autres chantiers liés :

- aux mesures du PGA (agrandissement de diamètre de conduites trop faibles pour garantir la défense incendie selon les prescriptions de l'ECAP)
- à des travaux d'aménagement de surface, ou de réfections d'enrobés planifiés par la Ville
- à d'autres services de Viteos (CAD, électricité ou gaz). Lorsque d'autres services remplacent leurs conduites, Viteos examine à chaque fois l'opportunité, ou la nécessité de changer la conduite d'eau.

Le montant demandé en 2026 est composé des chantiers suivants, y compris les branchements :

- Le Locle – rue du Midi 1 à 23 : Fr. 431'000.-
- Le Locle – rue Marie-Anne-Calame : Fr. 276'000.-
- Les Brenets – rue des Murgiers : Fr. 91'000.-
- Les Brenets – Les Pargots 10 à 14 : Fr. 245'000.-
- Les Brenets – Le Champ-Nauger 11 (tennis) : Fr. 89'000.-

**Soit un montant total de Fr. 1'132'000.-** qui est bien supérieur au minimum à investir uniquement pour le maintien de la valeur, car les différents chantiers à entreprendre sont dictés par des mesures du PGA, d'autres services de Viteos ou en lien avec des travaux communaux ou cantonaux.

### **3.4. Branchements**

Selon le tableau du point 3.2 ci-dessus, les branchements se répartissent de la manière suivante.

- 0.7 % des branchements ont plus de 80 ans aujourd'hui.
- 6.5 % des branchements auront plus de 80 ans dans 10 ans.

Le remplacement de ces branchements représente un investissement total de l'ordre Fr. 550'000.- ce qui réparti sur 10 ans, **représente Fr. 55'000.- de travaux par an.**

Contrairement aux années précédentes, nous avons décidé de ne plus prévoir de montant spécifique pour les branchements dans les crédits du Conseil général limités à une année comme c'était le cas par le passé. Dorénavant, le montant nécessaire au remplacement de ces branchements est directement inclus dans le montant demandé pour les conduites de distribution (chap. 3.3). Le remplacement nécessaire au maintien de la valeur des branchements est largement atteint par ce biais et il s'avère que dans la pratique, il n'arrive que très rarement que des branchements soient remplacés en dehors de ces chantiers.

## **4. Ouvrages**

Pour les ouvrages, soit les stations de pompage, de traitement ou encore les réservoirs, le PGA prévoit des mesures spécifiques pour les investissements les concernant.

Un projet de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) est également en cours de développement chez Viteos pour assurer le maintien de la valeur optimale pour les prochaines décennies.

Les ouvrages sont divisés en plusieurs parties, qui doivent être distinguées en fonction de leurs durées de vie différentes, soit :

- La structure porteuse des ouvrages, constituée des éléments en béton armé, de la maçonnerie, de l'étanchéité et des éléments de second œuvre du bâtiment ;
- L'électromécanique comprenant les différentes pompes, tous les systèmes de traitement, les vannes, les débitmètres et tout autre organe hydraulique ou appareils de mesure de la qualité ;
- Tout le système de télégestion nécessaire au contrôle et commande de l'ensemble des installations d'eau potable, soit le MCRG (Mesure Contrôle Régulation et Gestion).

Les investissements courants pour le maintien de la valeur de ces différentes parties d'ouvrage sont effectués depuis plusieurs années. Ils font l'objet de demandes de crédits du Conseil communal au vu de leurs montants inférieurs. Lorsque des investissements plus importants devront être consentis, ils feront l'objet de demande de crédits spécifiques conformément aux mesures prévues par le PGA.

## **5. Chantiers eau prévus en 2026**

Dans le cadre de son fonctionnement, Viteos SA a planifié ses investissements pour l'année 2026 en coordination avec les besoins pour l'ensemble des différentes énergies et les projets de la Ville.

En ce qui concerne le chapitre de l'eau, les chantiers prévus en 2026 se basent sur la planification à 10 ans pour le maintien de la valeur, le nouveau PGA, la coordination entre les autres services, et selon les priorités données par la Ville courant 2025.

Les montants devisés ci-dessous comprennent les travaux d'appareillage, soit la fourniture et la pose des conduites de distribution et organes hydrauliques, et également tous les travaux de génie civil nécessaires à la pose des conduites. Les montants sont basés sur une estimation des coûts selon l'expérience de Viteos sur d'autres chantiers similaires, dont la précision est de +/- 25 % à ce stade des études. Il n'y a pas eu de sondages sur place, ou des investigations supplémentaires qui pourraient révéler des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés, des sous-sols pollués, des fouilles en rocher au lieu de terrain meuble, ou encore des conduites existantes mal posées et ne respectant pas les normes en vigueur. Le risque est pris de ne pas avoir ces "surprises", et ainsi, de limiter les coûts d'études avant travaux et de devoir engager des frais conséquents pour des sondages. Le devis est donc réalisé au mieux des connaissances actuelles, sans avoir pris des marges extraordinaires sur tous les postes.

### **5.1. Le Locle – rue du Midi 1 à 23**

#### Secteur prévu

Rue du Midi depuis le giratoire des Envers jusqu'au carrefour avec la rue des Etangs, soit du numéro 1 au numéro 23 (voir annexe 1).

### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte grise DN150 datant de 1962 et 1963, qui a déjà subi de nombreuses fuites.

Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile DN 150 sur une longueur de 200 mètres. Nous allons effectuer le remplacement de deux bornes hydrantes et la reprise de 18 branchements dont le montant figure dorénavant dans le présent crédit.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec Canton propriétaire de la route, le chauffage à distance (CAD) et l'éclairage public.

Un crédit de **Fr. 431'000.- HT** (avec main d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour la mise en conformité et l'assainissement de ce secteur.

### **5.2. Le Locle – rue Marie-Anne-Calame**

#### Secteur prévu

Depuis la place du 29 février jusqu'au giratoire de l'Horloge-Fleurie, soit l'ensemble de la rue Marie-Anne-Calame (voir annexe 2)

#### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte ductile DN 150 datant de 1978 sur laquelle 4 fuites se sont déjà produites.

Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile DN 150 sur une longueur de 255 mètres. Nous allons effectuer le remplacement de trois bornes hydrantes et la reprise de 8 branchements dont le montant figure dorénavant dans le présent crédit.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec le CAD.

Un crédit de **Fr. 276'000.- HT** (avec main d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour l'assainissement de ce secteur.

### **5.3. Les Brenets – rue des Murgiers**

#### Secteur prévu

Sur toute la longueur de la rue des Murgiers (voir annexe 3).

#### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte grise DN 75 d'année de pose inconnue.

Elle sera remplacée par une conduite en PE 75 sur une longueur de 80 mètres, avec la reprise de 6 branchements dont le montant figure dorénavant dans le présent crédit.

Ce chantier n'est pas prévu au budget des investissements 2026, mais il s'impose par le fait que depuis 2022, 7 fuites ont été réparées dont 5 en 2025 ! Il remplace le chantier prévu à la rue Henry-Grandjean au Locle qui était d'un montant similaire (Fr. 9'000.- de moins).

Un crédit de **Fr. 91'000.- HT** (avec main d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour l'assainissement de ce secteur.

#### **5.4. Les Brenets – Les Pargots 10 à 14**

##### Secteur prévu

Les Pargots entre le numéro 10 et le numéro 14 (voir annexe 4).

##### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte grise DN 70 datant de 1920, sujette à de nombreuses fuites et sous-dimensionnée vis-à-vis de la défense incendie.

Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile DN 100 sur une longueur de 130 mètres. Nous allons effectuer le remplacement de deux bornes hydrantes et la reprise de 8 branchements dont le montant figure dorénavant dans le présent crédit.

Un crédit de **Fr. 245'000.- HT** (avec main d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour la mise en conformité et l'assainissement de ce secteur.

#### **5.5. Les Brenets – Le Champ-Nauger 11 (tennis)**

##### Secteur prévu

La partie nord du Champ-Nauger depuis le Bourg-Dessous jusqu'au sud du carrefour avec la rue du Père-Frédéric, soit le long du tennis (voir annexe 5).

##### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 datant de 1900 fragile et sous-dimensionnée vis-à-vis de la défense incendie.

Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile DN 125 sur une longueur de 80 mètres. Nous allons effectuer le remplacement d'une borne hydrante et la reprise d'un branchement dont le montant figure dorénavant dans le présent crédit.

Un crédit de **Fr. 89'000.- HT** (avec main d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour l'assainissement de ce secteur.

### **6. Synthèse investissements eau 2026**

Les projections d'investissement de **renouvellement des conduites de distribution et des branchements** montrent un excédent de dépenses par rapport aux besoins identifiés par l'Asset Management (AM). Ceci est dû au fait que les besoins identifiés par l'AM ne concernent que le maintien de la valeur du réseau, alors que d'autres investissements doivent être consentis selon le PGA, notamment pour améliorer la défense incendie de certains secteurs. C'est dorénavant la mise en œuvre des mesures du PGA qui va dicter les investissements nécessaires sur les conduites pour les prochaines années.

Pour les **ouvrages de production**, les investissements futurs seront établis conformément aux mesures décrites dans le PGA.

## 7. Incidences financières

Pour le service de l'eau, il y aura donc cinq chantiers importants en 2026 pour un montant total d'investissement de Fr. 1'132'000.- alors que le budget prévoyait un total de Fr. 1'123'000.- en prenant en compte le chantier Henry-Grandjean (sud) qui sera remplacé par celui des Murgiers. Contrairement aux années précédentes et afin de simplifier le suivi financier des chantiers, un seul crédit d'engagement regroupant l'ensemble des chantiers est sollicité.

Ces travaux seront amortis à un taux moyen de 2 %, calculé sur le détail des travaux en appliquant les taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement moyenne de 50 ans.

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 566'000.-.

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Compte des investissements</i>					
Le Locle – rue du Midi 1 à 23	431 000				
Le Locle – rue Marie-Anne-Calame	276 000				
Les Brenets – rue des Murgiers	91 000				
Les Brenets – Les Pargots 10 à 14	245 000				
Les Brenets – Le Champ Nauger 11 (tennis)	89 000				
<b>Crédit d'engagement total sollicité</b>	<b>1 132 000</b>				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Le Locle – rue du Midi 1 à 23 - 2%	8 620	8 620	8 620	8 620	8 620
Amortissement Le Locle – rue Marie-Anne-Calame - 2%	5 520	5 520	5 520	5 520	5 520
Amortissement Les Brenets – rue des Murgiers - 2%	1 820	1 820	1 820	1 820	1 820
Amortissement Les Brenets – Les Pargots 10 à 14 - 2%	4 900	4 900	4 900	4 900	4 900
Amortissement Les Brenets – Le Champ Nauger 11 (tennis) - 2%	1 780	1 780	1 780	1 780	1 780
Intérêts Le Locle – rue du Midi 1 à 23 - 2%	4 310	4 310	4 310	4 310	4 310
Intérêts Le Locle – rue Marie-Anne-Calame - 2%	2 760	2 760	2 760	2 760	2 760
Intérêts Les Brenets – rue des Murgiers - 2%	910	910	910	910	910
Intérêts Les Brenets – Les Pargots 10 à 14 - 2%	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
Intérêts Les Brenets – Le Champ Nauger 11 (tennis) - 2%	890	890	890	890	890
Domaine de l'eau - autoporteur (via taxe ou réserve)	-33 960	-33 960	-33 960	-33 960	-33 960
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Rappelons que ces investissements planifiés n'ont pas d'incidence directe sur le prix de vente de l'eau, mais indirectement à travers les coûts d'amortissement et des intérêts. Il n'y a aucun impact sur les comptes de la Ville dès lors que la distribution d'eau est un domaine autoporteur.

## **8. Mécanisme de maîtrise des finances**

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2026.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 13'037'583.-. Compte tenu de ce crédit net de Fr. 1'132'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés durant l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2026 sera de Fr. 11'905'583.-.

## **9. Durabilité**

L'approvisionnement en eau est une problématique de toute première importance. Le présent rapport consiste donc au maintien de la valeur du réseau, en garantissant ainsi la quantité et la qualité de l'eau potable pour les générations futures.

## **10. Commission**

Le rapport a été soumis par courrier électronique aux membres de la commission des Energies.

## **11. Conclusion**

Pour l'année 2026, le crédit d'engagement sollicités se monte à Fr. 1'132'000.-, pour les réseaux de conduites de distribution et les branchements. Cet investissement supérieur aux besoins de renouvellement mis en évidence par l'analyse de l'Asset Management permettront d'anticiper un investissement important qui devait être réalisé en 2031.

Le programme « remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau » 2026, pour lequel nous sollicitons votre accord, a été préparé en accord avec les autres services de Viteos SA, ainsi que le service d'urbanisme de la Ville du Locle.

En outre, la coordination de l'exécution des chantiers dans le temps fera aussi l'objet d'une même coordination entre Viteos et ce service pour limiter au maximum les désagréments pour les usagers et les riverains.

En conséquence et compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter le présent rapport ainsi que l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président, M. Berly	Le chancelier, P. Martinelli
---	---------------------------------

## **ARRETE**

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'132'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle

---

Le Conseil général de la commune du Locle,

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'Etat du 26 août 2015,

Vu le rapport du Conseil communal du 4 février 2026,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'132'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- Le numéro d'objet suivant est attribué :

100998/50310.00 Le Locle – Les Brenets, chantiers eau 2026.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.

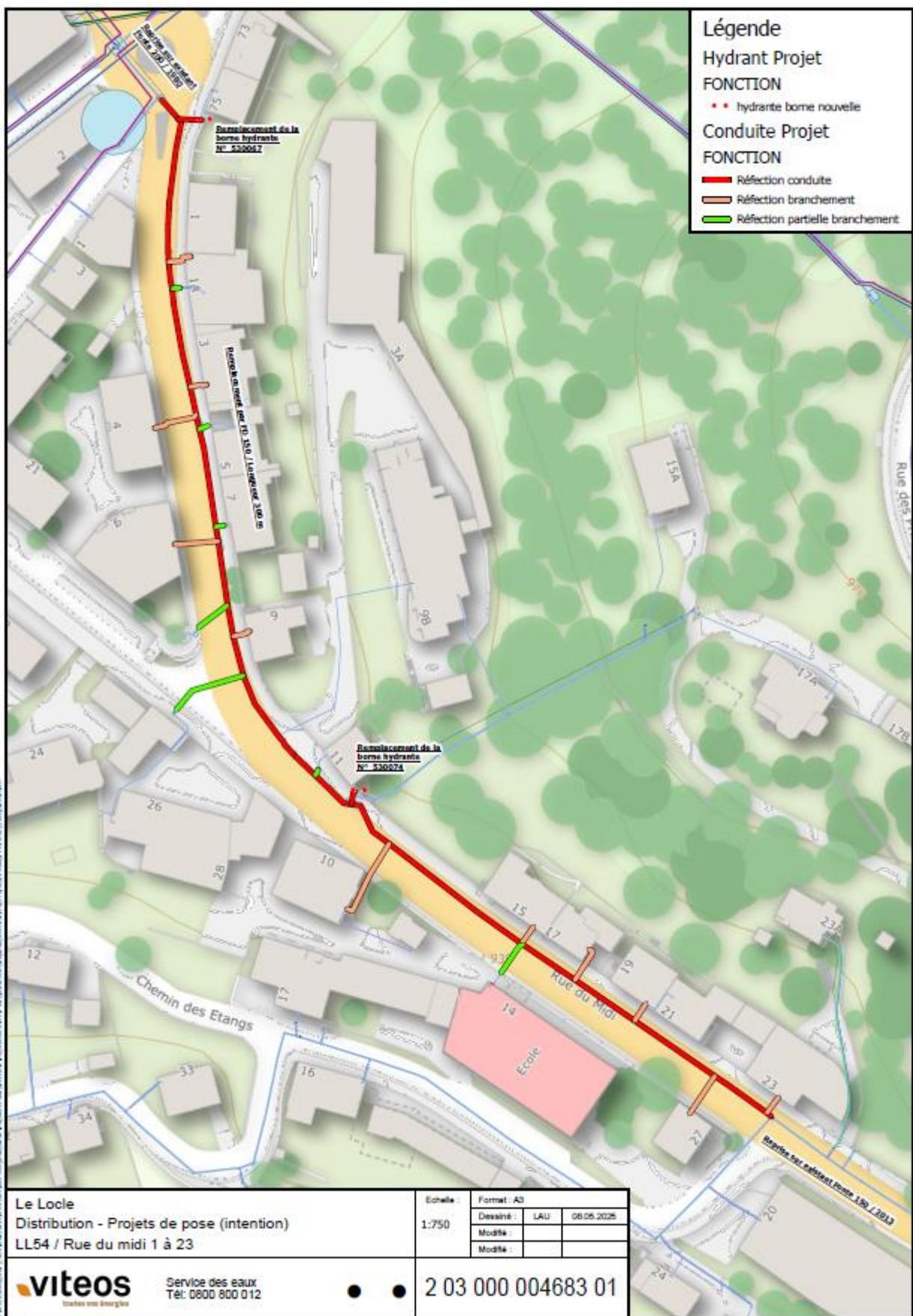
Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

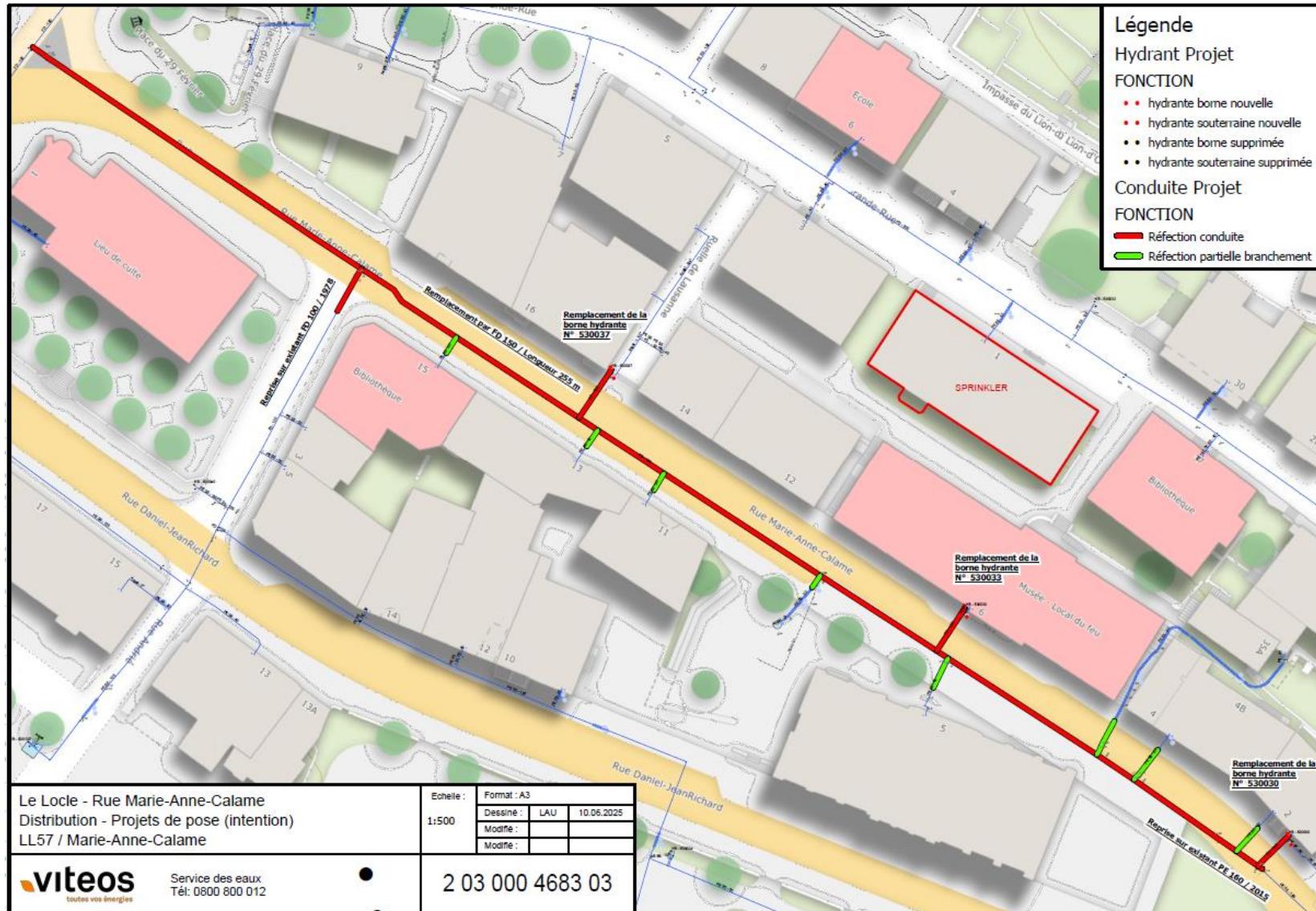
Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Le président,                   Le secrétaire,  
M. Rosselet                   C. Tissot

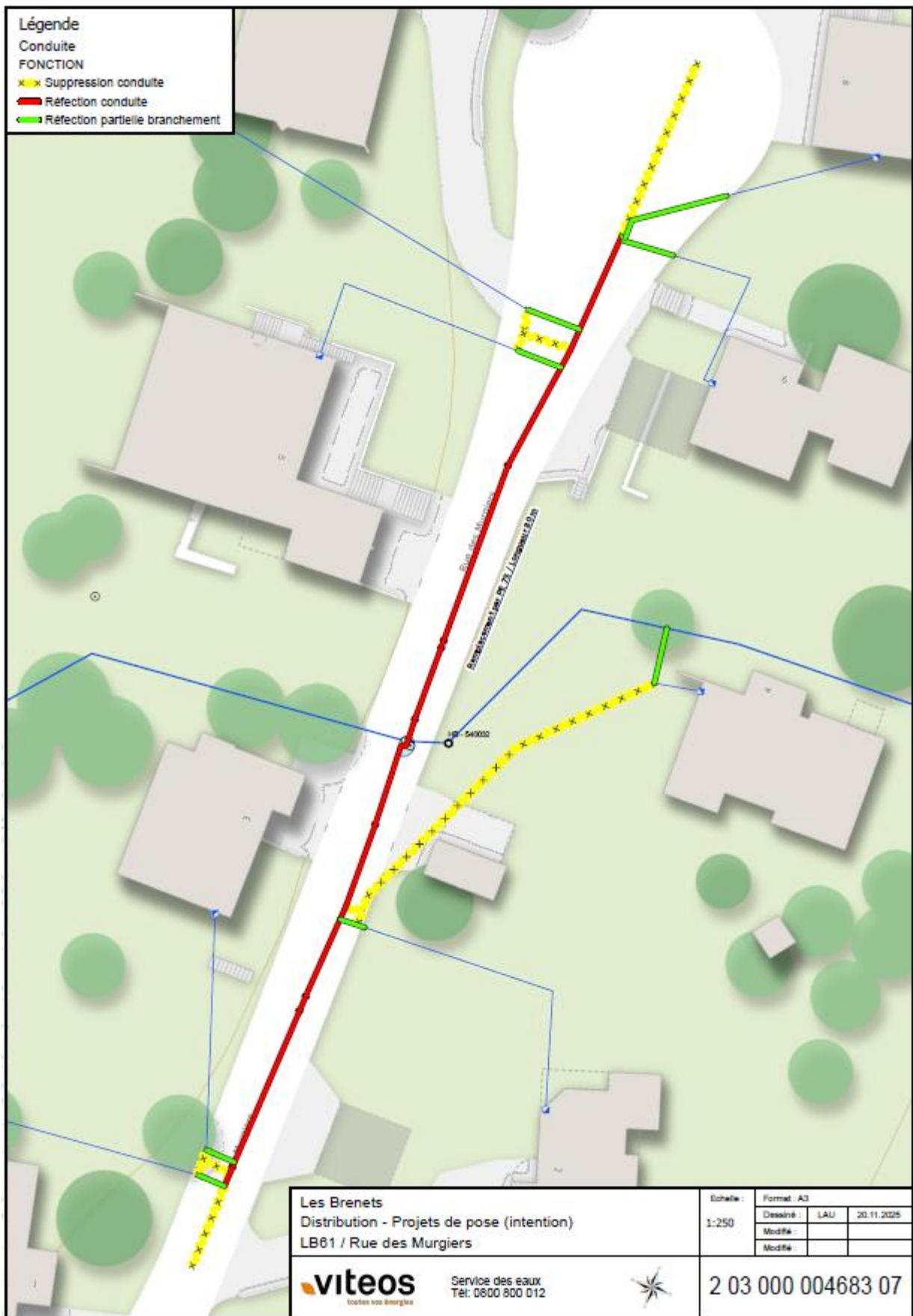
# Le Locle – rue du Midi 1 à 23



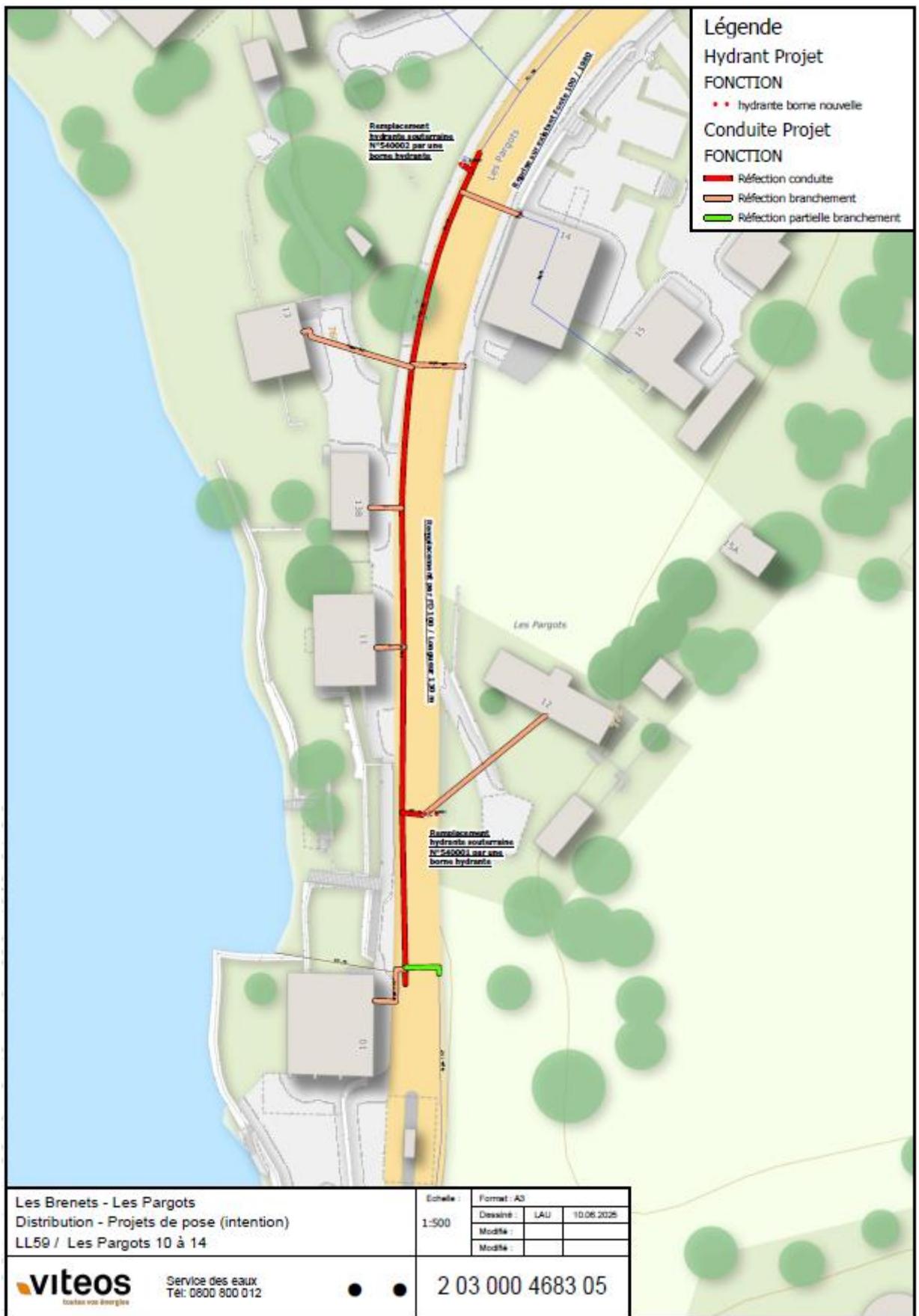
# Le Locle – rue Marie-Anne-Calame



# Les Brenets – rue des Murgiers



# Les Brenets – Les Pargots 10 à 14



# Les Brenets – Le Champ-Nauger 11

## (tennis)

